

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3223

présenté par

M. Serva, M. Mathiasin, Mme Youssouffa, Mme Bassire, M. Lenormand, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Castellani, M. Naegelen, M. Jean-Louis Bricout, M. Pancher, M. Guy Bricout, M. Panifous, M. Acquaviva, M. Warsmann, M. Taupiac et M. Saint-Huile

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	0	96 000
<i>dont titre 2</i>	0	96 000
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
Mission préfectorale à Marie-Galante (<i>ligne nouvelle</i>)	96 000	0
TOTAUX	96 000	96 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à financer le prolongement de la mission préfectorale sur Marie-Galante. En effet, une mission provisoire de 6 mois est en place sur Marie-Galante depuis le 1er Mai. Cette mission arrive à échéance en date du 1er Novembre 2022. Le départ imminent de cette mission est d'ores et déjà regretté par les élus locaux. Elle a permis de fluidifier le dialogue entre les élus Marie-Galantais, la population et l'Etat.

En ce sens, cet amendement procède, sur la mission "Administration générale et territoriale de l'Etat" à :

- La création d'un programme budgétaire ad hoc dénommé « Mission préfectorale à Marie-Galante » dotée de 96000 euros AE et CP t2 ;
- La baisse, d'un montant analogue de 96000 euros en AE et CP t2 sur l'action 06 du programme n° 354 de la même mission budgétaire.